

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE TOURNEMIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération N°2025-07-07

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	9
Absents	3
Exclus	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Date de convocation :
Le 17/11/2025

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, , M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny , Mme, M. Monteillet Hugues, , M. Petraud Maxime, M. Goutte Maxime, M. Cocallemen Eric.

Date d'affichage :
Le 17/11/2025

Absents excusés : Madame Cristol Céline (procuration à M.Moulières), Mme Giordano, Mme Odicino

Monsieur Goutte Maxime a été nommé secrétaire.

OBJET

DM N°1 BUDGET EAU

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/12/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 19/12/2025

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le budget primitif adopté par le conseil municipal en date du 07 avril 2025,
VU les nécessités d'ajustement budgétaire,
Ouii cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

A 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)	350.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	350.00 €	
D 6817 : Dotat ^e dépréciat ^e acrif circ		350.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		350.00 €

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé



Le secrétaire de séance
Maxime Goutte

Accusé de réception en préfecture

012-211202825-20251218-202507-07-07

Reçu le 19/12/2025

Conforme que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télerecours.